



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 3 juillet 2018 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul avant de la maison unifamiliale existante à 8,81 m au lieu de 9 m. Diminuer la marge de recul latérale gauche de la maison unifamiliale existante à 1,92 m au lieu de 2 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 121, rue des Hêtres
Lot 3 674 151 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 14 juin 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier